



Asile de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

L'AMIRAL THIERRY ET PLUSIEURS DE SES OFFICIERS

visitent trois de nos institutions françaises dans la journée, ET LE SOIR SONT REÇUS AU CERCLE FRANÇAIS.

Nous l'avons souvent écrit, il n'est pas de colonie qui soit restée plus fidèle, plus attachée à la mère-patrie, il n'en est pas non plus dont s'honore autant notre ville que la colonie française.

En temps ordinaire, on ne se douterait guère qu'elle existe, si paisible est-elle; mais que vienne à la Nouvelle-Orléans un Français de marque, homme politique ou autre; qu'y viennent surtout des marins, bien vite elle s'agite, ben vite son cœur bat à l'unisson de celui du pays natal, et tôt elle se met en devoir de leur faire honneur.

Est-il un sentiment qui grandisse, qui élève plus l'homme à ses propres yeux et aux yeux du

elle le faisait hier pour ceux du *Duguay-Trouin*, et le fera demain pour d'autres: son patriotisme est infatigable et nous pourrions ajouter *Vires acquirit eundo*.

Nous avons dit qu'un grand banquet se donnait demain en l'honneur du contre-amiral Thierry et des officiers du *Kléber*; mais la colonie a tenu à faire connaître à ces messieurs son œuvre de la Nouvelle-Orléans avant de les réunir autour de cette table où les convie l'amitié.

Her donc, l'amiral, le commandant Saint-Pern, les Drs Giron et Corolleur, le lieutenant de vaisseau Solminiac et l'aspirant Lévogue, accompagnés du consul M.

né les salles, ces messieurs se sont rendus dans un salon de réception où M. Vergnolle, président de la Société, a adressé à l'amiral quelques paroles de bienvenue. L'amiral y a répondu en félicitant la Société de la façon dont est entretenu l'asile et de son utilité dans un centre comme le nôtre. Tout cela s'est dit la coupe en main.

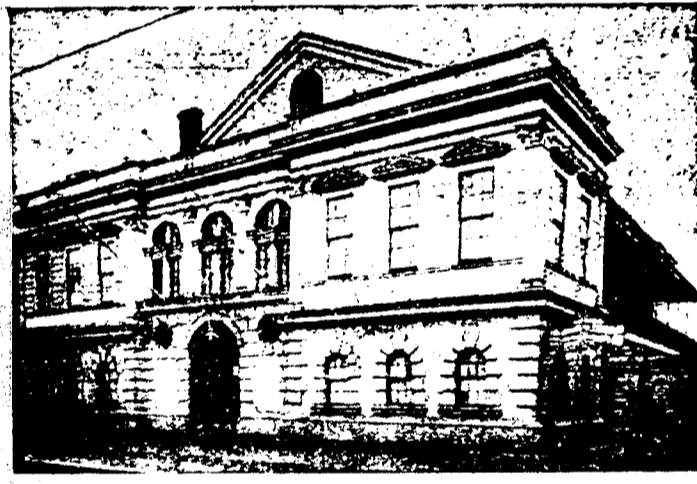
Nous croyons intéressant de reproduire ici le dernier rapport du Conseil d'administration de la Société, pour l'exercice 1905-1906:

Messieurs les Sociétaires, Aujourd'hui, 25 Novembre 1906, les Administrateurs de la

cette caisse, faire procéder à une opération chirurgicale très délicate sur un des membres de la mutualité, et cette opération nous a coûté près de deux cents dollars — exactement \$199.00.

Cette opération (non prévue dans nos règlements) a du reste, parfaitement réussi, et le Sociétaire précité se porte aujourd'hui admirablement.

La Pharmacie de l'Asile continue à nous rendre de grands services: elle a rempli cette année 14 934 ordonnances de médicaments ordinaires revenant à 12 230 chacune et 2293 de médicaments patentés d'un prix de revient de 73 230.



Ecole de l'Union Française.

Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, arrivés au terme du mandat que vous leur avez confié, vous soumettent le résultat de leurs travaux.

D'après le rapport du Dr Fourquette, médecin en chef de l'Asile-Hôpital, il a été soigné par lui et par son substitut pendant son voyage en France, dans les locaux de l'Asile, 95 malades qui ont nécessité 2607 journées de traitement.

8 de ces malades sont morts dans le courant de l'année.

1312 consultations ont été données par lui à des Sociétaires à ses heures de consultations qui ont nécessité 2096 prescriptions.

Le Dr Tassou, qui a remplacé le Dr Fourquette pendant son voyage en France, a donné également aux heures de consultations du matin à l'Asile (Heures du Dr Fourquette) 1923 consultations et délivré 1875 ordonnances.

Nous ne saurions trop recommander à tous les Sociétaires de conserver ce Rapport Annuel, qui doit être distribué personnellement à chacun d'eux; ils y trouveront tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin, concernant les services administratifs, médicaux et mortuaires.

Persuadés, du reste, d'avoir fait tous nos efforts pour être utiles aux membres de la Société Française, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre complet dévouement.

Pour le Conseil d'Administration sortant,

A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.



M. CLÉMENT JAUBERT, Officier d'Académie, Président de l'Union Française.

La position financière de la Société se maintient toujours dans de bonnes conditions. Notre balance en caisse est un peu moindre que celle de l'année dernière; mais nous avons dû faire exécuter d'importants travaux dans l'intérêt du bien-être des malades et surtout des pensionnaires que nous entretenons à l'Asile; à l'heure actuelle nous sommes en mesure de pouvoir isoler nos malades en cas d'invasion d'une épidémie de fièvre jaune ou autre, car le dernier étage de notre Asile Hôpital a été aménagé à cette fin.

D'un autre côté notre distribution de Bons de Secours aux veuves et aux vieillards a augmenté dans de sérieuses proportions: de \$2435.50 elle est montée à \$2876.00.

La Caisse de Secours ou de Bienfaisance pour tous, a fait également de bonne besogne: elle nous a permis d'envoyer un secours de 1000 francs aux Sinistrés de Courrières; de faire de nombreuses amonnes à des indigents, et il nous reste en caisse plus de mille dollars.

Les membres de la mutualité, de leur côté, n'ont pas été oubliés, et nous avons pu, grâce à

En quittant l'Asile, on s'est rendu à l'école de l'Union Française; tout le monde y était sous les armes: directeurs, professeurs, élèves.

Précédés du président de l'Union, M. Clément Jaubert, l'amiral et ses suivants ont visité le local dont ils ont admiré l'excellent entretien, puis ont été conduits dans une vaste salle où

avaient été groupées toutes les élèves.

S'adressant à l'amiral, Mlle Judith Maraudet s'est exprimée ainsi:

Monsieur l'Amiral,

C'est avec le cœur rempli d'une douce joie, que je me fais en ce moment l'interprète des élèves de l'Union Française, afin de vous souhaiter la bienvenue dans notre chère école.

Nous sommes toujours heureuses de saluer ceux qui viennent nous rappeler les beautés et les charmes de la France, cette douce contrée, que nous aimons à l'égal de notre chère Louisiane.

Permettez-nous donc, Monsieur l'Amiral, de vous offrir l'expression de notre affection en échange de l'honneur que nous fait votre aimable visite. Nous en conserverons un charmant souvenir et nous vous demandons de garder également dans votre cœur une pensée affectueuse pour les élèves de l'Union Française.

L'amiral, vivement touché de ce petit compliment très gentiment tourné et délié avec les accents d'une visible sincérité, a répondu de très heureuse façon et avec une paternelle bonhomie.

Une autre fillette, Mlle Hilda Dufrechou, se tournant vers M. Déjoux, lui a dit:

Monsieur le Consul,

Permettez-moi de vous dire au nom de mes compagnes, combien nous sommes heureuses de vous revoir.

Nous avons conservé un doux souvenir de votre première visite, pendant laquelle vous nous avez témoigné l'intérêt que vous portez à notre école, intérêt que vous nous prouvez le jour de la distribution des Prix, par la magnifique médaille que vous nous offrez.

Pussions-nous répondre toujours à votre sollicitude et au dévouement de notre si bon Président et de Messieurs les Directeurs par notre bonne conduite et notre application à l'étude, surtout à l'étude de la langue française que nous devons toujours aimer et apprécier.

M. Déjoux a trouvé des mots charmants pour dire à la bambine qui venait de lui exprimer ses sentiments, combien il en était heureux et flatté, et a fortement encouragé ainsi que ses camarades à s'appliquer à l'étude de la langue française qui possède toutes les souples, toutes les finesses, toutes les élégances.

Une troisième enfant, Léona Huguenel, âgée de cinq ans celle-ci, s'est avancée vers l'amiral et, lui faisant risette, lui a présenté une gerbe des fleurs les plus rares.

HISTORIQUE

L'Union Française a pour objet d'être sur cette terre étrangère la représentation de la Patrie; de constituer un lien fraternel entre tous les Français et leurs descendants; de former un centre autour duquel tous peuvent se grouper, et auquel tous dans les circonstances critiques puissent demander un appui; d'assister et secourir les Français nécessiteux; d'aider tous les Français, particulièrement ceux nouvellement arrivés à trouver du travail. A cet effet un bureau de placement a toujours été ouvert au siège de la Société et de nombreux compatriotes ont été placés par cet intermédiaire.

Dans le but de faciliter à nos compatriotes l'étude de la langue anglaise, une école spéciale fut instituée et fonctionna pendant dix ans. Elle fut ensuite transférée en école de français pour garçons et puis tard en école pour jeunes filles où le français et l'anglais sont enseignés.

L'œuvre de l'Union Française s'est surtout signalée pendant la terrible épidémie de fièvre jaune de 1873. A l'appel fait dans les journaux et plus particulièrement dans L'ABILLE de la Nouvelle-Orléans, et le *Courrier des Etats-Unis*, de New York, des souscriptions ont été recueillies et se sont élevées à plus de onze mille dollars. Des produits en nature ont augmenté l'apport. Pendant l'épidémie 845 malades ont été soignés, par nos infirmiers; 2,157 personnes ont été secourues en argent et un grand nombre en provisions de tout genre. Un débours de plus de treize mille dollars a été fait pendant cette année.

M. L. Belloguet, gérant du consulat, ayant signalé au gouvernement français des dévouements particuliers, une médaille d'honneur en or fut décernée à M. François Toujague et des médailles d'or à MM. Alp. Valz, J. L. Révol, C. Rouyer, A. Dadonessat, L. Médal. En 1881 l'immeuble ci-dessus a été acquis: il contient des salles de concert, fêtes, banquets et réunions des sociétés, ainsi que les salles d'école. Le produit de la location joint au bénéfice d'une représentation théâtrale à l'Opéra Français, généralement, ou un concert ou fête champêtre, ainsi que la quotité des membres forment les revenus de l'Union Française qui pourait son œuvre charitable et philanthropique. La seule récompense des membres ainsi que des Directeurs est la satisfaction morale du bien accompli.

Historique de l'Ecole
L'école des filles fut fondée en 1837 pendant la présidence de M. François Toujague qui en fut l'idée et qui s'en occupa avec dévouement jusqu'à sa mort en 1896. Le but de l'école est d'en



Ecole de la Société Française du 14 Juillet.

enseigner le français aux jeunes filles qui n'ont pas l'occasion d'apprendre cette langue dans les écoles publiques ou elle n'est plus enseignée. Des cours d'anglais et de mathématiques correspondant à ceux des écoles publiques sont également données avec les cours de français, de sorte que l'Union Française offre aux élèves les avantages de l'école française et de l'école publique américaine. Les professeurs s'attachent à faire connaître l'histoire de France et les institutions françaises, entretenant ainsi dans le cœur des élèves l'amour de la mère-patrie, de leurs parents. Un cours de travaux à l'aiguille dont l'importance est si grande pour la vie de famille fait partie de l'enseignement.

et la propagation de la langue française, ou au soutien de toute autre œuvre de bienfaisance: publique, civile pour orphelins et vieillards, etc.

Art. 5. Les membres de la Société ne seront responsables que pour le montant de leur coti-



M. OCTAVE GARSAUD, Président de la Société Française du 14 Juillet.

Dans une salle du rez de chaussée, la coupe en main, l'amiral et M. Jaubert ont échangé des propos courtois; tout le monde a levé sa coupe en l'honneur des visiteurs distingués, qui de là ont été conduits à l'école française du Quatorze Juillet.

Là encore, l'amiral allait pouvoir constater combien la colonie travaille avec fruit, à quels efforts elle se livre pour vulgariser la langue française, conserver ici l'esprit français.

L'école gratuite du Quatorze Juillet, comme l'école gratuite de l'Union Française, est née d'un sentiment philanthropique auquel se mêlait un sentiment patriotique; et voici la charte que lui ont donnée ses créateurs:

session annuelle qui ne devra pas excéder la somme de six dollars.

Art. 6. La Société sera dirigée et administrée par un Conseil de Direction renouvelé chaque année, le troisième dimanche de Mars.



Salon du Cercle Français.

CHARTRE DE LA Société Française du 14 Juillet.

Article 1. La Société a pour titre: Société Française du 14 Juillet. Son domicile est fixé à la Nouvelle-Orléans.

Art. 2. Sa durée est limitée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à l'expiration desquels sa Charte pourra être renouvelée. La liquidation de la Société ne pourra être prononcée tant que cinquante membres dûment qualifiés s'y opposeront.

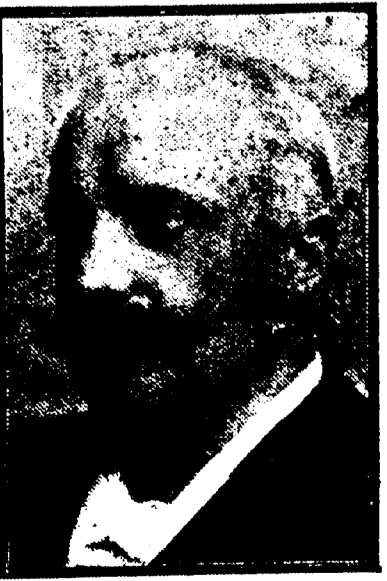
Art. 3. Pourront faire partie de la Société, les Français, fils de Français et amis de la France qui seront conformés aux règlements relatifs à l'admission des membres.

Art. 4. La Société a pour but:

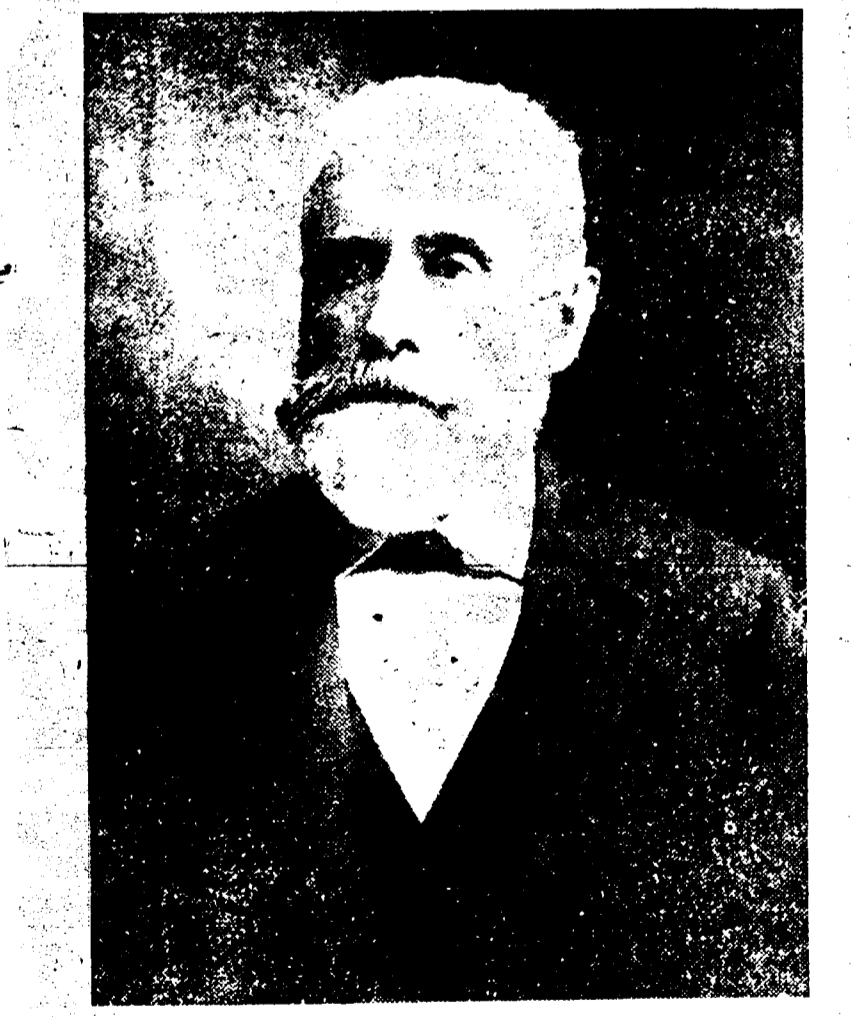
Ce Conseil sera ainsi composé: Un Président, un 1er Vice-Président, un 2ème Vice-Président, un Trésorier et neuf Directeurs.

Le Conseil de Direction se réunira au moins une fois par mois et s'adjointra un Secrétaire-GA.

Suite 8me page.



M. OSCAR CORNILLE, Président du Cercle Français.



M. J. M. VERGNOLLE, Chevalier de la Légion d'honneur, Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

monde que l'amour du drapeau talisman qui évoque tant de souvenirs chers, qui nous donne la vision de ce foyer où fut le berceau, le nid des amours, des tendresses familiales.

Disons-le à l'éloge des Français: en s'éloignant de leur pays, ils ne l'oublient pas; ils en gardent pieusement l'image comme un autel qu'ils portent partout en leur âme.

Et c'est toujours avec la même ardeur, le même enthousiasme, la même spontanéité qu'ils accueillent les compatriotes qui leur viennent voir, qui leur apportent un sourire de la patrie absente.

Ce que fait aujourd'hui la colonie pour les marins du *Kléber*, Dejoux et de MM. J. M. Vergnolle, Clément Jaubert, Octave Garsaud et Irénée Amardel, ont visité l'asile de la Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, l'école gratuite de l'Union Française et l'école gratuite de la Société française du Quatorze Juillet.

A l'asile où ils ont été conduits tout d'abord en voitures, ils ont passé une heure. Ils y étaient attendus par les directeurs de la société, MM. Ant. Castel, Dommeq, L. François, Soulabère, Arteigt, Maumus, Gélé et le Dr Laurans.

Après avoir parcouru l'immeuble en tous sens, en avoir traversé